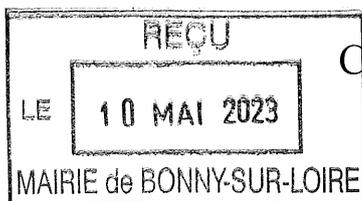
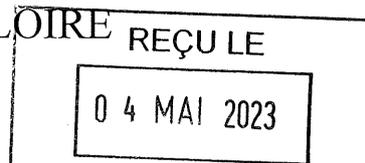


NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023



COMMUNE DE BONNY-SUR-LOIRE



L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi « NOTRe », crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), la commune a décidé la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée en lieu et place de la M14 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal et les annexes. Des discordances apparaîtront entre le BP 2023 et le BP 2022 en raison du changement du plan comptable.

BUDGET PRINCIPAL

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 2 652 325.88 €

Le budget primitif 2023 augmente de 4.35 % par rapport au budget primitif voté en 2022, ce qui représente une augmentation de volume de 95 104.00 € hors report du résultat de 467 672.88 €.

1.1. Recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	Variation 2023/2022	Variation %
013 – Atténuation de charges	9 900,00 €	16 000,00 €	6 100,00 €	38,13%
70 – Produits des services	113 000,00 €	108 800,00 €	-4 200,00 €	-3,86%
73 – Impôts et Taxes	1 412 715,00 €	1 473 215,00 €	60 500,00 €	4,11%
74 - Dotations et participations	447 284,00 €	466 750,00 €	19 466,00 €	4,17%
75 – Autres produits de gestion courante	75 650,00 €	118 170,00 €	42 520,00 €	35,98%
77 – Produits exceptionnels	31 000,00 €	300,00 €	-30 700,00 €	-10233,33%
78 - Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	1 418,00 €	1 418,00 €	100,00%
002 – Résultat antérieur reporté	0,00 €	467 672,88 €	467 672,88 €	
TOTAUX	2 089 549,00 €	2 652 325,88 €	562 776,88 €	

Les recettes se répartissent comme suit :

- le poste le plus important des recettes est constitué par les encaissements des impôts et taxes qui représentent 55.54 % des ressources de la ville.

- le deuxième poste le plus important est celui concernant les dotations et participations pour 17.6 % des recettes de fonctionnement.

1.1.1. **Les atténuations de charges (Chapitre 013)** – 16 000.00 €

Ce chapitre comprend les remboursements de rémunérations et charges du personnel suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

1.1.2. **Les produits des services (Chapitre 70)** – 108 800.00 €

Ce chapitre concerne les produits des services du domaine et des ventes diverses, tels que les concessions cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, l'accueil de loisirs sans hébergement/Garderie et le restaurant scolaire.

1.1.3. **Les impôts et taxes (Chapitre 73)** – 1 473 215.00 €

Ce chapitre comprend le montant des impositions directes. A cela s'ajoute l'attribution de compensation ainsi que le fonds National de Garantie Individuelle des Ressources et les taxes additionnelles aux droits de mutation.

1.1.4. **Les dotations et participations (Chapitre 74)** – 466 750.00 €

Ce chapitre regroupe essentiellement les dotations de l'Etat : la dotation globale de fonctionnement, le fonds de compensation de TVA sur les travaux réglés en fonctionnement mais également les participations du Département, Caisse d'Allocations Familiales ou Communauté de Communes et le remboursement des frais scolaires et du restaurant scolaire par le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

1.1.5. **Les autres produits de gestion courante (Chapitre 75)** – 118 170.00 €

Ces recettes proviennent des revenus des immeubles en location et fermages, les libérations reçues, les remboursements des sinistres par les assurances et les produits divers de gestion courante.

1.1.6. **Les produits spécifiques (Chapitre 77)** – 300.00 €

Ce chapitre comprend les mandats annulés sur l'exercice n-1 et les produits des cessions d'immobilisation.

1.1.7. **Les reprises sur provisions semi-budgétaires (Chapitre 78)** – 1 418.00 €

Ce chapitre englobe les reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants.

1.2. Dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	Variation 2023/2022	Variation %
011 – Charges à caractère général	682 210,00	781 950,00	99 740,00 €	12,76%
012 – Charges de personnel	1 080 000,00	1 110 000,00	30 000,00 €	2,70%
014 – Atténuation de produits	40 300,00	36 300,00	-4 000,00 €	-11,02%
65 – Autres Charges de gestion courante	139 170,00	225 900,00	86 730,00 €	38,39%
66 – Charges financières	13 182,00	14 500,00	1 318,00 €	9,09%
67 – Charges exceptionnelles	24 400,00	300,00	-24 100,00 €	-8033,33%
68 – Dotations provisions	5 000,00	1 418,00	-3 582,00 €	-252,61%
023 – Virement à l'investissement	95 287,00	481 957,88	386 670,88 €	80,23%
042 – Opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00 €	0,00%
022 – Dépenses imprévues	10 000,00	0,00	-10 000,00 €	-100,00%
TOTAUX	2 089 549,00	2 652 325,88	562 776,88 €	21,22%

1.2.1. **Les dépenses générales (Chapitre 011)** – 781 950.00 €

1.2.1.1. Achats et variation des stocks (Article 60) – 389 500.00 €

Ces dépenses sont des dépenses courantes telles que le paiement de l'eau, l'électricité, le combustible, le carburant, l'alimentation, la fourniture de petit équipement ou de vêtements de travail, les fournitures administratives ou scolaires.

1.2.1.2. Services extérieurs (Article 61) – 300 200.00 €

Ces dépenses concernent des travaux réalisés par des entreprises extérieures notamment les contrats de prestations de services, les locations immobilières et mobilières, l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux, l'entretien du matériel roulant et autres, la maintenance, l'assurance ou la documentation générale et technique.

1.2.1.3. Autres services extérieurs (Article 62) – 74 350.00 €

Ces dépenses sont liées à des dépenses de personnel extérieur au service, les honoraires, les publications, les transports et déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais bancaires.

1.2.1.4. Impôts, taxes et versements assimilés (Art. 63) – 17 900.00 €

Ces dépenses concernent des versements à des administrations ou autres organismes ainsi que tous les impôts directs et indirects, les taxes sur les véhicules.

1.2.2. **Les dépenses de personnel** (Chapitre 012) – 1 110 000.00 €

Ce chapitre concerne la rémunération du personnel titulaire, non titulaire et emploi d'insertion ainsi que les charges sociales correspondantes.

1.2.3. **Les atténuations de produits** (Chapitre 014) – 36 300.00 €

Ce chapitre retrace les impôts et taxes reversés à l'Etat par le fonds de péréquation.

1.2.4. Les Charges de gestion courante (Chapitre 65) – 225 900.00 €

Ce chapitre comprend les redevances de licences, le déficit des budgets annexes, les indemnités des maires et adjoints, les pertes sur créances irrécouvrables, les contingents et participations obligatoires, les subventions de fonctionnement versées.

1.2.5. Les intérêts de la dette (Chapitre 66) – 14 500.00 €

Ce chapitre regroupe la charge des intérêts suite à des remboursements d'emprunts.

1.2.6. Les charges spécifiques (Chapitre 67) – 300.00 €

Ce chapitre englobe les titres annulés sur l'exercice n-1 et charges spécifiques.

1.2.7. Les dotations provisions semi-budgétaires (Chapitre 68) – 1 418.00 €

Ce chapitre englobe les dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants.

1.2.8. Dépenses imprévues (Chapitre 022) – 0.00 €

Ce chapitre n'existe plus avec la comptabilité M57 simplifiée.

1.2.9. Le virement à la section d'investissement (Chapitre 023) – 481 957.88 €

Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Elle contribue à l'autofinancement de la section d'investissement.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT – 1 629 683.76 €

Le budget primitif 2023 augmente de 203.19 % par rapport au budget primitif voté en 2022, ce qui représente une augmentation de volume de 827 639.76 € due à la non reprise des résultats et RAR en 2022.

2.1. Recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
13 – Subventions d'investissement	162 966,00 €	695 074,00 €
16 – Emprunts	343 991,00 €	282 551,88 €
10 – FCTVA, Taxe aménagement	117 000,00 €	166 000,00 €
1068 – Affectation de la section fonctionnement	0,00 €	0,00 €
1068 – Affectation Résultat Assainissement	0,00 €	0,00 €
10251 – Dons et legs en capital	40 000,00 €	0,00 €
23 – Participation travaux SIAEP	0,00 €	0,00 €
26 – Titres de participations	0,00 €	0,00 €
27 – Autres immobilisations financières	100,00 €	100,00 €
024 – Produits des cessions	42 700,00 €	4 000,00 €
021 – Virement du fonctionnement	95 287,00 €	481 957,88 €
040 – Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001 – Résultat antérieur (S.A.B.L.)	0,00 €	0,00 €
001 – Résultat antérieur Commune	0,00 €	0,00 €
001 – Résultat déficitaire Service Assainissement	0,00 €	0,00 €
TOTAUX	802 044,00 €	1 629 683,76 €

Les recettes sont constituées par :

- les subventions d'investissement,
- un emprunt d'équilibre de 101 051.88 €,
- un emprunt de 180 000.00 €,
- le remboursement du FCTVA et de la taxe d'aménagement,
- le produit des cessions.

2.2. Dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2022	BP 2023
20 – Immobilisations incorporelles	24 500,00 €	11 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	145 000,00 €	120 950,00 €
23 – Immobilisations en cours	529 700,00 €	1 229 096,00 €
10 – Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €
13 – Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16 - Emprunts	102 744,00 €	121 500,00 €
27 – Autres immobilisations financières	100,00 €	100,00 €
041 – Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
001 – Résultat antérieur	0,00 €	147 037,76 €
TOTAUX	802 044,00 €	1 629 683,76 €

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

☞ Immobilisations corporelles

- Achat d'un véhicule,
- Achat de panneaux de voirie
- Achat de caméras vidéo protection.

☞ Travaux de bâtiments :

- Travaux restauration Eglise – Tranche optionnelle 2 & sacristie,
- Travaux de rénovation thermique des écoles,
- Travaux conservatoires poterie.

☞ Travaux de voirie :

- Installation clôture SNCF,
- Travaux de défense incendie Pissasson,
- Travaux d'aménagement passages piétons,
- Travaux d'aménagement Rue du 4 septembre/rue du Porc,
- Travaux aménagement Avenue Leclerc,
- Installation aire de jeux.

☞ Travaux d'Eclairage Public :

- Travaux Eclairage Public 2023,
- Travaux Eclairage Public suite aux travaux de sécurisation du Département au Tiers Etat,
- Travaux Eclairage Public Avenue du Général Leclerc.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES VARICHARDS

1. Section de fonctionnement

La Section de fonctionnement du Lotissement Les Varichards s'équilibre à la somme de 117 318.42 €.

Il reste 5 terrains à vendre.

2. Section d'investissement

La Section d'investissement du Lotissement Les Varichards s'équilibre à la somme de 6 479.11 €.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE PILORI

1. Section de fonctionnement

La Section de fonctionnement du Lotissement Le Pilori s'équilibre à la somme de 337 530.00 €.

2. Section d'investissement

La Section d'investissement du Lotissement Les Pilori s'équilibre à la somme de 407 530.00 €.

BUDGET DU C. C. A. S.

1. Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du C. C. A. S. s'équilibre à la somme de 63 718.99 €.

2. Section d'investissement

Il n'y a pas de section d'investissement.

BUDGET CAISSE DES ECOLES

La Caisse des Ecoles est en sommeil du 01/01/2021 au 31/12/2023.